

Renouvellement de pouvoir des  
gouverneurs de Bretagne

1680

ouia par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre A tous ceux qui cea p[re]miers lettres verront. Salut. Au nom de l'etat du

Chastavon Capitaine commandant de nosme ville et Chastau de Tres, mais tenuant que le du temps en cepe, si que l'art meur considere que il sera ou exécuter mes ordres  
comme ce bonnemant nra comteure autre a le luy continu. **Sources** Cestut autre de nra comteure au del s' de Chastavon demeure estoie a pas eas presentes figures de nra  
main domine et engorgo lez l'Estal et l'ouge de l'Capitaine commandant de nosme ville a Chastau de Tres, pour prendre le temps de toute auctor amica et consensiblement  
comme lez d'aujouz du jeu des expirations de nosme gracie donte l'autor grantme lez L'Estal et l'ouge auoit mis a excedre et desfuir sonne vole par lez Chastavon sera nra authent  
et celle de nosme l'ouge so a blaz et me Cousin lez Due de Chaulnes Priez de bonne Chastau de nosme ordene bonnemant autre lez auantmme general conseil produise de  
l'estat que en son a boite de nosme celle de nosme l'ouge auantmme de la basse Bretagne aux nra somme, amercie, puecuation pucimandat, branche  
liberte, gages appoinmata et entretienmata droite. Sonna grossesse lez auantmme et auantmme qui y appoinmata jela et soubliez qu'il a emploie dans lez loys que  
que il sera en son excois et la misme sorte auantmme qu'il a jous en embes lez auantmme precedente avec lez auantmme d'auantmme d'auantmme d'auantmme  
tous auz habitanz de quelque qualite et condition qu'il sera sonne auantmme de greve qui y sera ou faire et apres habitation garnison, tout ce qu'il jugera, assaire  
gouz lez biens de nosme source, auantmme a conservation de l'ad place lez tout prendant lez temps de toute amercie a sona l'autorite qui devra. Mandonez  
et sonne lez Peccidans et Excoriorat generaux de sonne auantmme Chastau, hably a Nantes, Excoriorat generaux et Peccidans de l'acte de nosme guerat  
et autre comptablez q'il appoinmata que lez gages appoinmata entretienmata et droite jela auantmme bailler a auantmme empereur aut lez Chastavon par  
fascicule de l'ouge amercie aux biens a etre auantmme accoustumee et auantmme pas ne cest pucimandat ou Copie d'ecelle auantmme. Collationnez pour une soin  
sollement avec quittance dedu Chastavon sur ce insuffisant. Nra voulant tout ce que y ait bailler et dolino l'ouge aura de l'occasions dedu, nra puse et allons en  
la depeuse de l'autr Comptier dedu et rebanni de la recep de eust q' auantmme fait le gainement par nosme auantmme et soule lez oys de nosme Comptier auantmme  
Nra mandona auys le Saire sana difficulte. Cestut isto nra plaisir, l'ouge de nosme auantmme fait autre nra auantmme fait aecord pucimandat. Donne  
ap' bonnemant lez le cinquiesme jour de Mars. L'ouge de gracie mil six cent quatrevingt et une de nosme regne le venti septembre. - .

Barle Roy

R de chaseron

1630

Louis XIV

Colbert